



Mesures d'accompagnement des entreprises impactées par la situation sanitaire relative au Coronavirus

27 mars 2020

<http://www.ccihc.fr/2020/03/27/mesures-daccompagnement-des-entreprises-impactees-par-la-situation-sanitaire-relative-au-coronavirus/>

Plusieurs réunions ont été tenues par le préfet de Corse ces derniers jours avec la Collectivité de Corse, les services et opérateurs de l'État, les organismes consulaires, les organisations professionnelles et les acteurs économiques du territoire pour soutenir et accompagner les entreprises et limiter l'impact de la crise du Coronavirus sur leur activité. A la suite de ces rencontres, des mesures concrètes ont été mises en place afin de soutenir l'ensemble des acteurs économiques de notre territoire face à cette situation exceptionnelle, en application des directives du gouvernement.

Ces mesures de soutien immédiat, activables sur demande des entreprises impactées, sont principalement les suivantes :

- reports de charges sociales et/ou fiscales et étalements jusqu'à 36 mois (URSSAF, directions des finances publiques)
- « médiation du crédit » avec l'appui de la Banque de France
- soutien de la trésorerie des PME et entreprises de taille intermédiaire par l'apport de garantie de Bpifrance et avances remboursables pour les TPE par la CADEC
- financement des salariés par le mécanisme de l'activité partielle de la DIRECCTE de manière renforcée et simplifiée
- appui au traitement de conflits entre clients et fournisseurs par la « médiation des entreprises » de la DIRECCTE
- mobilisation de la commission de détection et de traitement des entreprises en difficulté (associant l'ensemble des acteurs et notamment : ADEC, URSSAF et DIRECCTE)

Afin de faciliter l'accès à ces mesures, une cellule de « continuité économique » dédiée à l'accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus a été constituée et activée, en liaison avec le Président de l'Exécutif de la Collectivité de Corse et l'ensemble des acteurs économiques régionaux.

Cette cellule sous l'égide de la préfecture de région est composée des acteurs mobilisés pour l'appui aux entreprises : DRFiP, DIRECCTE, Banque de France, ADEC, ATC, CADEC, CCI de Corse, CRMA, BPI et URSSAF.

L'objectif est de permettre aux entreprises de disposer d'un point de contact unique et réactif pour faire part de leurs difficultés.

En pratique, pour actionner la cellule, les entreprises peuvent d'ores et déjà télécharger la fiche déclarative ci-dessous, et la retourner complétée par mail à corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr.

Elles peuvent aussi utiliser cette adresse pour poser leurs questions.

Cette fiche déclarative, point d'entrée pour leur accompagnement, constitue le support unique pour entamer le processus de soutien aux entreprises. En outre, elle permet d'identifier les difficultés rencontrées et de mobiliser les membres de la cellule dédiée afin de déployer les mesures d'accompagnement adéquates.

L'ensemble des partenaires et tout particulièrement les chambres de commerce et d'industrie, et de métiers et de l'artisanat, sont mobilisés pour conseiller et accompagner les entreprises qui souhaitent exprimer un besoin de soutien.

<http://www.ccihc.fr/wp-content/uploads/2020/03/fiche-de-declaration-de-difficultes-covid-19.doc.pdf>

<http://www.ccihc.fr/wp-content/uploads/2020/03/2020-03-16-fiche-information-mesures-covid19.pdf>

CELLULE ÉCONOMIQUE D'APPUI ET D'ACTION POUR LES ENTREPRISES

**Un seul point de contact pour les entreprises:
corse.continuite-eco@direccte.gouv.fr**